



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 7 décembre 2023

Reprise de la circulation alternée au 15 janvier 2024

A compter du 15 décembre 2023, l'arrêté municipal instaurant la circulation alternée prend fin. Les usagers pourront circuler sans restriction liée à leur plaque d'immatriculation durant les vacances scolaires jusqu'à la reprise de la circulation alternée le lundi 15 janvier 2024.

Le nouvel arrêté municipal sera publié prochainement.